



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE VALENTON

CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET SECTION JEUNESSE

Comment accéder à Internet à la bibliothèque ?



Je peux accéder gratuitement à Internet



Je dois être inscrit à la bibliothèque de Valenton.



Je dois réserver ma consultation auprès d'un bibliothécaire.

Mes droits :



J'ai droit à 30 mn pour consulter des sites sur Internet et à 1 heure pour utiliser les outils bureautiques.



Je peux naviguer sur le web.



Je peux utiliser le traitement de texte.



Je peux imprimer des documents mais je dois fournir le papier à imprimante nécessaire à mes impressions.

Mes devoirs :



Je dois respecter le matériel



Je dois respecter le silence : ne pas être à plus de deux par poste



Je dois respecter le droit d'auteur : les impressions sont réservées à un usage privé



Avant de quitter, je dois revenir à la page d'accueil

Mes interdictions :



Je ne peux pas télécharger des documents ou des programmes. Mes disquettes et clés USB personnelles peuvent être utilisées pour sauvegarder des fichiers mais seront soumises à vérification auprès du personnel.



Je n'ai pas le droit de chatter (parler sur des chats, utiliser MSN Messenger)



La consultation de sites à caractère pornographique, faisant l'apologie de la violence, de la discrimination ou de pratiques illégales est **STRICTEMENT INTERDITE**

TOUTE INFRACTION AU PRESENT REGLEMENT PEUT ENTRAINER UNE SUSPENSION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE DE L'ACCES À INTERNET.

La présente charte dont un exemplaire est affiché dans les locaux, a valeur réglementaire et doit être respectée au même titre que le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale de Valenton.